Délibération n°2024/19

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2,
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Règlement des études des diplômes d'université
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la création du Règlement des études des diplômes d'université comme joint à la présente délibération. Ce règlement sera applicable à compter de la rentrée universitaire de septembre 2024.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24 Présents : 14 Pouvoirs : 4 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Troyes, le 20 juin 2024

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/06/2024
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/06/2024

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr